

AGRICULTURE

1. Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.
2. Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'analyse des revenus des foyers fiscaux agricoles. Il encourage un nouvel appariement, dans le respect des règles de confidentialité, entre les données du RICA et les sources fiscales sur les revenus de l'année 2002 ou 2003.
3. Le Conseil encourage toute initiative pour réduire la charge de réponse des entreprises agricoles en utilisant l'ensemble des sources administratives existantes.
4. Le Conseil encourage les travaux menés par le SCEES sur une rénovation du dispositif d'analyse de la conjoncture agricole en liaison avec les autres organismes publics oeuvrant dans le secteur.
5. Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé sur le programme statistique européen 2003-2007 de M. Calo, directeur des statistiques sur l'agriculture, l'environnement, l'alimentation et les régions à Eurostat. Il souhaite qu'Eurostat puisse produire et améliorer la diffusion des statistiques permettant des comparaisons internationales.
6. Le Conseil encourage vivement une collaboration étroite en matière de diffusion de statistiques agricoles, en particulier de statistiques internationales, entre les services statistiques publics et les établissements publics du domaine de l'agriculture, notamment les Offices.
7. Le Conseil se félicite de la poursuite des efforts de diffusion sur l'internet des informations statistiques agricoles, notamment des résultats du Recensement agricole 2000 et de l'augmentation de la fréquentation du site AGRESTE (www.agreste.agriculture.gouv.fr).
8. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit prévue en fin d'année sur les résultats du Recensement agricole 2000 et les comparaisons internationales.
9. Le Conseil note avec satisfaction que, à la demande de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, une mission d'expertise sera menée par les Inspections générales de l'Insee et de l'Agriculture sur les statistiques d'emploi salarié agricole. Il souhaite que cette mission contribue à une meilleure connaissance de la population salariée dans l'agriculture.